
DECISION N° 2023-024
PORTANT RELANCE
DU COMITE D'ETHIQUE HOSPITALIER (CEH) DU CHU DE
TOULOUSE

Le Directeur Général,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35,
- Vu le décret du Président de la République du 7 janvier 2022 portant nomination de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse,
- Vu le procès-verbal du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie du 1er février 2022 portant installation de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse et Directeur du Centre Hospitalier de Lavaur, en direction commune, à compter du 1er février 2022,
- Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ;
- Vu l'article L.6111-1 du CSP portant réflexion sur l'éthique liée à l'accueil et la prise en charge médicale au sein des établissements publics de santé ;

DECIDE

ARTICLE 1 – Le Comité d'Ethique Hospitalier (CEH)

Le comité d'éthique hospitalier du CHU de TOULOUSE est une instance qui apporte son soutien à l'ensemble de la communauté hospitalière, aux professionnels et aux équipes de soins. Il répond également aux problématiques soulevées par les patients, résidents ou usagers du CHU, et a également vocation à accompagner le cheminement éthique au sein du CHU.

ARTICLE 2 – Compétences du CEH

Le CEH a pour mission d'accompagner la démarche de réflexion éthique au sein de l'institution sur l'ensemble des problématiques éthiques soulevées dans le cours de la vie hospitalière. Le CEH guide et éclaire la démarche décisionnelle par son approche pluridimensionnelle et pluriprofessionnelle. Il apporte son soutien à l'ensemble des équipes de soins, à la demande des professionnels de santé du CHU, pour conduire la réflexion en interdisciplinarité et la démarche décisionnelle au bénéfice des patients, des résidents ou des usagers . Il apporte aussi un éclairage sur les problématiques éthiques à la demande de la Direction Générale ou de la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement (PCME). Il a également une mission de formation et de recherche en lien avec la formation continue et l'université. Le CEH peut également avoir des liens d'interaction et assurer des consultations éthiques ou des débats éthiques en partenariat avec l'Espace Régional Ethique (ERE) Occitanie.

ARTICLE 3 – Obligations des membres du CEH

Les membres du CEH respectent les principes de neutralité, de probité et d'intégrité. Ils sont soumis à une obligation de réserve, de confidentialité, de discrétion et de respect du secret professionnel, ainsi

que du secret médical.

ARTICLE 4 – La saisine du CEH

Le CEH peut être saisi d'une demande d'avis, relevant de son périmètre de compétence, par :

- par le Directeur Général du CHU ;
- par la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement (PCME) ;
- tout membre de la communauté hospitalière, dès lors que cette demande est jugée conforme aux missions du CEH ;

Le CEH peut également s'autosaisir de toute question conforme à ses missions.

ARTICLE 5 - Les membres du CEH

Le CEH comprend des membres issus du monde hospitalier, universitaire et de la société civile choisis, après acte de candidature, pour leur compétence et leur intérêt pour la réflexion éthique.

Le CEH comprend des membres nommés et des membres invités permanents, précisés dans les annexes à la présente décision.

ARTICLE 6 – Co-Présidence du CEH

Les membres nommés du CEH procèdent à l'élection de 3 Co-présidents, choisis après acte de candidature parmi l'ensemble des membres.

ARTICLE 7 - La durée du mandat des membres du CEH

Les membres du CEH du CHU de TOULOUSE sont nommés pour une durée de 4 ans. Lorsqu'il est procédé à un remplacement d'un membre du CEH, la désignation intervient pour la durée des fonctions restant à courir pour le membre.

Il est précisé que le début du mandat des membres du CEH court depuis le 1^{er} octobre 2022. La durée des Co-Présidents est la même que celui des membres du CEH.

ARTICLE 8 – Règlement intérieur du CEH

Le CEH élabore son règlement intérieur qui précise son fonctionnement.

ARTICLE 9 – Voies et délais de recours

En application des articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

ARTICLE 10 - Publication

La présente décision prend effet à compter de sa publication la rendant consultable et sera publiée sur le site internet du CHU de Toulouse.

Toulouse, le 18/01/2023

Le Directeur Général,

Jean-François LEFEBVRE



**ANNEXE n°1 A LA DECISION 2023-024 PORTANT RELANCE
DU COMITE D'ETHIQUE HOSPITALIER DU CHU DE TOULOUSE**

Liste des membres nommés du Comité d’Ethique Hospitalier (CEH)

Les membres nommés du Comité d’Ethique Hospitalier (CEH) sont désignés comme suit :

Professionnels médicaux :

- Mme le Professeur Isabelle CLAUDET, Pédiatre ;
- Mme le Docteur Sophie PREBOIS, Psychiatre ;
- M. le Docteur Guillaume DUCOS, Anesthésiste-Réanimateur et Coordonnateur prélèvement d'organes et tissus ;
- M. le Docteur Felipe GUERRERO, Urgentiste ;
- Mme le Docteur Emilie GILBERT-FONTAN, Gériatre ;
- Mme le Docteur Aude LAGARRIGUE, Responsable de l'UF Soins aux personnes privées de liberté, Praticien hospitalier référent UHSI , ancienne Président du CEH;
- M. le Docteur Jérémy SOMME, Médecin du travail ;
- Mme le Docteur Sophie JULIA, Biologiste ;

Professionnels soignants :

- M. Thierry REY, Directeur des Soins ;
- Mme Céline CAHUZAC, Cadre de Santé formatrice au PREFMS ;
- M. Pierre RODA, Cadre de Santé formateur au PREFMS ;
- M. Jean-Marc BERGIA, Cadre de Santé ;
- Mme Emilie BLAQUIERES, Infirmière Diplômée d'Etat ;
- Mme Solange EBOUDOU, Aide-Soignante secteur soins palliatifs ;

Professionnels administratifs :

- M. Mickaël DELEPAUL, Directeur des Affaires Juridiques ;

Représentants des usagers et représentants des cultes :

- Mme Anita GRANERO, Présidente de la Commission des Usagers ;
- M. Sébastien LAMISSE Aumônier Catholique du CHU de TOULOUSE – suppléante Sœur Sylvie DUNAND ;
- Mme Agnes VEZ-DESPLANQUE Aumônier Protestant du CHU de TOULOUSE ;
- M. Joseph MATUSOF Aumônier Israélite du CHU de TOULOUSE ;
- M. Tahar BENDIDI Aumônier Musulman du CHU de TOULOUSE ;
- M. Gérard BAUDEY, Aumônier Bouddhiste bénévole du CHU de TOULOUSE ;

Personnalités extérieures au CHU – personnalités qualifiées :

- Mme Sophie THERON, Maître de Conférences en droit public à l'Université Toulouse Capitole ;
- Mme Gail TAILLEFER, Professeur Emérite des Universités de Toulouse, Membre de la Commission des Usagers du CHU de TOULOUSE ;
- Mme Flora BASTIANI, Enseignante-Chercheuse en philosophie à Toulouse-II-Jean Jaurès ;
- Mme le Docteur Nathalie NASR, Neurologue ;



Représentant du Conseil des Greffes :

- M. le Professeur Bertrand SUC ;

Anciens Présidents du CEH :

- Mme le Docteur Aude LAGARRIGUE (par ailleurs membre nommée);

Membres de l'équipe de Direction du CHU :

- Mme Genevieve HUC, Directrice de Cabinet ;
- M. Olivier LAIREZ, Directeur de la Recherche et de l'Innovation ;
- Mme Muriel LEGENDRE, Directrice des Affaires Médicales ;
- Mme Laurie LASSALLE, Directrice Adjointe des Affaires Médicales ;
- Mme Véronique DUCREST, Directrice de la Qualité, Sécurité et Relations avec les Usagers ;

**Annexe n°2 A LA DECISION 2023-024 PORTANT RELANCE
DU COMITE D'ETHIQUE HOSPITALIER DU CHU DE TOULOUSE**

**LISTE DES MEMBRES INVITES PERMANENTS DU COMITE D'ETHIQUE
HOSPITALIER (CEH)**

Les membres invités permanents du Comité d'Ethique Hospitalier (CEH) sont désignés comme suit :

Professionnels médicaux désignés par les pôles :

- Pôle Anesthésie-Réanimation : Mme le Docteur Isabelle SERRES
- Pôle Biologie : Mme le Docteur Françoise MAUPAS-SCHWALM
- **Pôle Bloc Opératoires : Pas de membre nommé**
- Pôle Céphalique : Mme le Docteur Delphine DUPIN-DEGUINE
- Pôle Cardiovasculaire et Métabolique : M le Docteur Benoît LEBAS (volet chirurgie) et Mme le Dr Anne ROLLIN (volet médical) – Mme le Docteur SOULETIE (suppléante)
- Pôle Clinique des Voies Respiratoires : M. le Professeur Olivier HAMEL
- Pôle Digestif : M. le Professeur Nicolas CARRERE
- Pôle Enfants : M. le Professeur Yves CHAIX
- Pôle Femmes-Mère-Couple : M. le Docteur Kevin RINGOT
- Pôle Gériatrie : M. le Docteur Nicolas SAFFON
- Pôle Imagerie Médicale : Mme le Docteur Samia COLLOT
- Pôle I3LM : Mme le Docteur Laetitia ESMAN
- Pôle IUCT-O : Mme le Docteur Caroline PROTIN
- Pôle Neurosciences : M Le Docteur Lionel CALVERE
- Pôle Pharmacie : Mme le Docteur Véronique DUHALDE et Mme le Docteur Blandine JUILLARD-CONDAT (volet formation)
- Pôle Psychiatrie : M. le Professeur Christophe ARBUS
- Pôle Santé Publique et Médecine Sociale : M le Professeur Jean-Michel SENARD
- Pôle Médecine d'Urgences : M. le Docteur Philippe GUERRERO (par ailleurs membre nommé)
- Pôle Urologie/Néphrologie : M. le Professeur Dominique CHAUVEAU – Mme le Dr Marie-Béatrice NOGIER (suppléante)

Représentant de l'ERE Occitanie :

- M. le Professeur Michel CLANET, Directeur de l'ERE Occitanie

Suppléants : Mme le Docteur Catherine DUPRE-GOUDALE, M. le Professeur Jacques LAGARRIGUE, membres de l'ERE Occitanie

Représentant du Comité d'Ethique de l'IUCT-O :

- Mme le Professeur Bettina COUDERC ;

Représentant des internes en médecine :

- Mme le Docteur Flora SZEGO-BENIT ;

Représentant des chefs de clinique-assistants :

- Mme le Docteur Charlotte MAULAT ;

Le médecin médiateur du CHU de TOULOUSE :

- M. le Docteur Jean BERJAUD ;